

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROUT-VERNET

N°27/2026

Séance du 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, à onze heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

## NOMBRE DE MEMBRES

### En exercice : 15

- Présents : 15
- Absents : 0
- Excusés :

### Nombre de suffrages

#### Exprimés : 15

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 1

### Date de convocation

16/03/2026

### Date d'affichage

23/03/2026

## **OBJET**

### **Election des adjoints au Maire**

**Etaient présents :** Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

**Etaient absents :** 0

**Etaient excusés :**

A été nommé secrétaire de séance :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article -L2122-7-2;

Considérant dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour du scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste A de Monsieur Didier CROCHER

La liste A de Monsieur Didier CROCHET, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : Monsieur Didier CROCHET, Madame Sylvie RICHARD, Monsieur Alban DESGRAIS, Madame Valérie DILON

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Acte rendu exécutoire le... **24 MARS 2026** .....  
• Après mise en ligne sur le site de la commune le... **24 MARS 2026** .....  
• Après transmission au contrôle de légalité le... **24 MARS 2026** .....